Le Palmarès 2009 de l'information

Le Palmarès de l'information porte sur l'information fournie à *Prescrire* par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" durant l'année écoulée (en 2009 : n^{os} 303 à 314).

Les synthèses de *Prescrire* sur les nouvelles spécialités ou les nouvelles indications s'appuient sur une large recherche documentaire visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans les ouvrages de référence et dans des bases de données bibliographiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet d'agences du médicament (**a**), d'organismes d'évaluation médico-économique, d'agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique. Elle consulte aussi d'autres revues indépendantes de thérapeutique, membres de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), comme l'est *Prescrire*, et d'autres institutions indépendantes concernées par l'évaluation du médicament en question.

Montrer le degré de transparence des firmes. Pour chaque médicament analysé, *Prescrire* interroge aussi la ou les firme(s) qui le commercialise(nt) en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ou à une modification de l'AMM, y compris les données qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées (par exemple, des rapports de synthèse clinique) sont détenues, d'une part, par la firme qui a obtenu l'AMM, et d'autre part par l'agence du médicament qui a examiné la demande d'AMM.

Comme les autres Palmarès *Prescrire*, celui de l'information est établi méthodiquement et en toute indépendance, selon le Règlement disponible sur le site www.prescrire.org.

Honneur aux firmes responsables. Certaines firmes répondent aux demandes d'information de *Prescrire* dans des délais raisonnables, et lui fournissent une documentation approfondie et pertinente, notamment des données non publiées.

On retrouve ces firmes "à l'honneur" du Palmarès. Les firmes "génériqueurs" à l'honneur paraissent en plus petit nombre depuis le choix de *Prescrire* de ne plus présenter exhaustivement les copies commercialisées (**b**)(1).

Les firmes à l'honneur "Premières nommées" ont informé *Prescrire* très tôt, parfois spontanément, et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées.

Qu'ont donc à cacher les firmes défaillantes ? À l'inverse, d'autres firmes ne répondent décidément pas, ou pas assez, aux demandes d'information de *Prescrire*. Leurs habitudes sont de répondre le plus tard possible (seulement après publication de l'avis de la Commission de la transparence, ou de la publication du prix au *Journal Officiel*, ou du lancement de la campagne de promotion), d'omettre les données les plus pertinentes, de prétexter le manque de disponibilité, les lenteurs administratives ou la confidentialité des données cliniques, etc. D'autres usent de la rétention d'information en représailles à une précédente synthèse pas assez favorable à leur goût.

Les firmes qui s'entêtent dans le refus sont très rares. Espérons pour les patients que les véritables raisons d'un manque de documentation soient autres qu'un refus de transparence ou qu'un manque de respect de l'indépendance de la Rédaction et des soignants abonnés à *Prescrire*.

Les "Lanternes rouges de l'information" sont un moyen de souligner le cumul de carences documentaires de certaines firmes et de les inciter à mieux faire.

Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)

- Premières nommées : **Janssen-Cilag, Sanofi Pasteur MSD**
- Puis : **Bouchara-Recordati, EG Labo, GlaxoSmithKline, Leo, Mundipharma, Nycomed**

Lanternes rouges (par ordre alphabétique)

- **Amgen, Bayer Schering, Lilly, Menarini, Pfizer, Sanofi Aventis, Servier, Teva Pharma**

Tenir compte aussi de la transparence de la firme pour le choix d'un médicament. La transparence d'une firme est le cinquième critère à prendre en compte dans le choix d'un médicament, après l'efficacité, les effets indésirables, la praticité, et le prix. Lorsque ces quatre premiers critères sont équivalents entre deux traitements, l'intérêt des patients et des soignants est de donner la préférence aux médicaments des firmes qui jouent le plus "cartes sur table", ne cachant rien des dossiers d'évaluation clinique de leurs médicaments, y compris leurs limites.

©Prescrire

a- Des agences du médicament mettent à la disposition des professionnels de santé et des patients certaines données cliniques et administratives, via leurs rapports publics d'évaluation, les données du suivi post-AMM, les motivations détaillées des modifications d'AMM, la mise en ligne des résumés des caractéristiques (RCP), etc. L'Agence européenne du médicament (EMA) et l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) ont encore des progrès à faire dans ce domaine (lire dans ce numéro p. 140).

b- Nous continuons à interroger les firmes "génériqueurs" pour des informations administratives, notamment relatives aux brevets et à la commercialisation des copies.

1- Prescrire Rédaction "Mieux faire face à l'avalanche de copies" *Rev Prescrire* 2007 ; **27** (280) : 106.

Prescrire rend visible, dans chaque synthèse sur un médicament, la capacité de la firme à documenter la Rédaction, à l'aide de quatre vignettes qui symbolisent son degré de transparence (la cotation est présentée dans ce numéro p. 89).

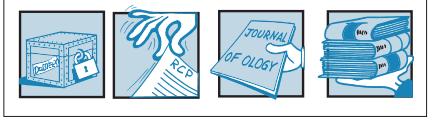

Téléchargé sur prescrire.org le 04/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement